



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la Désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(6)/CST/4
21 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie
Sixième session
La Havane, 26-28 août 2003
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

CONNAISSANCES TRADITIONNELLES

Note du secrétariat

Par sa décision 12/COP.5, la Conférence des Parties, prenant acte du fait que le Gouvernement italien avait entrepris de créer un centre international de recherche sur les connaissances traditionnelles à Matera (Italie) et de réaliser un projet pilote visant à mettre en place un réseau d'institutions sur les connaissances traditionnelles, l'a encouragé à réviser sa proposition en tenant compte des commentaires et observations formulées par le Comité de la science et de la technologie à sa cinquième session.

Le Gouvernement italien a donc révisé sa proposition comme la Conférence le lui avait demandé. Celle-ci fait l'objet du rapport ci-joint présenté par le Gouvernement italien. Le secrétariat, sans y avoir apporté de modifications de forme, le transmet par la présente au Comité afin que celui-ci puisse l'examiner.

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Page</u> |
|---|-------------|
| I. HISTORIQUE..... | 3 |
| II. OBJECTIFS GÉNÉRAUX..... | 3 |
| III. OBJECTIFS DU PROJET..... | 4 |
| IV. CARACTÉRISTIQUES ET FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU..... | 5 |
| V. PROGRAMME DE TRAVAIL | 7 |
| VI. DÉPENSES | 9 |

I. HISTORIQUE

Les connaissances traditionnelles font l'objet de discussions depuis le début des négociations de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Pour élaborer le présent projet révisé, on a tiré parti de ce débat prolongé et constructif, et en particulier des conclusions auxquelles le Comité de la science et de la technologie est parvenu à sa cinquième session. Mais il a fallu, parallèlement, répondre à l'impératif de trouver de nouveaux outils de lutte contre la désertification et la sécheresse, en optimisant l'action menée et en dégagant, chaque fois que possible, des synergies avec les autres conventions des Nations Unies, afin de répondre à l'exigence d'action formulée par l'opinion publique.

De fait, la Convention entre dans la phase de mise en œuvre, grâce également au fait que la dégradation des sols (désertification et déforestation) est devenue l'un des principaux domaines d'action du Fonds pour l'environnement mondial. Tout ceci fait qu'il est opportun de se pencher expressément sur les connaissances et pratiques traditionnelles qui présentent un intérêt évident dans la lutte contre la désertification.

Le projet dont il est ici question se propose de créer un réseau sur les connaissances traditionnelles dans le cadre des programmes d'action régionaux, voire sous-régionaux, et sous la forme d'un réseau de programmes thématiques. L'approche régionale, avec la participation, selon qu'il conviendra, d'institutions intéressées d'autres régions, semble être le meilleur moyen d'établir un réseau sur les connaissances traditionnelles.

II. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le projet vise à mettre en place un réseau mondial d'institutions, d'organes et d'experts sur les connaissances traditionnelles, ci-après dénommé réseau ITKnet dont la mise en place se fera en plusieurs étapes. La réalisation de cet objectif passe par la mise en œuvre de projets pilotes.

Pour créer le réseau ITKnet, le réseau de programmes thématiques sur les connaissances traditionnelles devra identifier:

- Des procédures propres à assurer la participation réelle des communautés locales ainsi que des liens avec les organismes locaux;
- Des liens entre les organismes qui manipulent les données et les associations locales qui sont détentrices des connaissances traditionnelles;
- La propriété et les droits sur les connaissances traditionnelles;
- Les liens entre les connaissances traditionnelles et la biodiversité ainsi que les ressources génétiques;
- Les liens avec les réseaux qui sont en place et les initiatives en cours;
- Des méthodes qui tiennent compte des traditions orales;
- Des procédures de vérification et de validation de l'information recueillie;

- Des domaines particuliers qui se prêtent aux connaissances traditionnelles, en liaison avec les technologies modernes;
- Des méthodes propres à assurer la participation réelle des communautés locales ainsi que des liens avec les organismes locaux, eu égard aux réalités et aux priorités locales.

III. OBJECTIFS DU PROJET

Le projet vise à la fois des objectifs cognitifs et des mesures opérationnelles.

Les objectifs cognitifs sont les suivants:

1. Établir un inventaire des connaissances traditionnelles dans les pays pilotes et de leur utilisation novatrice;
2. Étudier les possibilités de diffusion des connaissances traditionnelles;
3. Étudier les paramètres et les données permettant d'évaluer l'efficacité des connaissances et pratiques traditionnelles dans la lutte contre la sécheresse et la désertification. On se penchera également sur les liens avec la biodiversité et les ressources génétiques et, d'une manière générale, sur l'établissement de synergies avec les autres conventions des Nations Unies (Convention sur la diversité biologique et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques);
4. Choisir les pratiques qui ont fait leurs preuves et évaluer un système d'incitations visant à appliquer et à diffuser les connaissances traditionnelles et les technologies novatrices dans le cadre du savoir-faire traditionnel;
5. Examiner d'éventuelles méthodes de protection des droits des connaissances traditionnelles que peuvent appliquer des particuliers, des collectivités, des vulgarisateurs de techniques traditionnelles et des inventeurs;
6. Évaluer la promotion des techniques traditionnelles par les centres de coordination de chaque pays et donner des indications quant à l'adoption de stratégies nationales de protection et de diffusion;
7. Étudier les liens entre les organismes qui manipulent les données et les communautés locales qui sont détentrices des connaissances et pratiques traditionnelles, et dégager des procédures propres à assurer la participation réelle des communautés locales et des liens avec les organismes locaux.

Les mesures opérationnelles sont notamment les suivantes:

1. Mettre en place un réseau pilote visant à encourager et à soutenir l'instauration de partenariats, en plus de l'élaboration de documents et de la diffusion de connaissances, de savoir-faire et de pratiques traditionnels et locaux;

2. Créer les conditions propices à la mise en place, à l'échelle des Parties à la Convention, d'un réseau d'experts et d'institutions qui établira l'inventaire des connaissances traditionnelles et des technologies novatrices, avant de les diffuser et de les adopter;
3. Échanger des informations sur les méthodes de recherche, d'étude et de classement des connaissances traditionnelles et des technologies novatrices; former le personnel de différents pays à l'établissement d'inventaires, à la diffusion des connaissances traditionnelles et des technologies novatrices et à leur utilisation novatrice dans la lutte contre la désertification;
4. Mettre en place, là où c'est nécessaire, des centres Internet destinés à faciliter les communications et à renforcer les réseaux et les échanges entre diverses organisations et régions;
5. Créer sur Internet une base de données multilingue d'accès public et distribuer aux experts des pays touchés par la sécheresse et/ou la désertification le CD-ROM correspondant intitulé «Les connaissances traditionnelles et leur utilisation novatrice»; encourager le transfert de technologies et de savoir-faire appropriés et écologiquement rationnels tout en favorisant l'échange de données d'expérience;
6. Définir les conditions d'admission des membres du Réseau ainsi que leurs droits et devoirs; énoncer les critères régissant la création de toute structure opérationnelle;
7. Définir les phases de la mise en place du Réseau mondial.

IV. CARACTÉRISTIQUES ET FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU

Le Réseau sera constitué d'institutions, de centres de recherche, d'organismes et de centres de coordination, ce qui signifie que les organisations, les institutions et les experts pourront tous collaborer, échanger des informations et exploiter les effets de synergie.

Grâce à une base de données multimédia sur le Web, le Réseau sera en mesure d'échanger et de diffuser des informations, favorisant ainsi une étude des connaissances traditionnelles à partir de la base.

Les institutions, centres de recherche, experts, centres de coordination et utilisateurs se verront affecter plusieurs niveaux d'accès. Des graphiques aisément compréhensibles viendront compléter une information multilingue.

Selon les différents niveaux d'accès, de nouvelles informations et remarques pourraient être intégrées à la base de données et communiquées automatiquement aux experts, aux forums de discussion, aux organes, aux centres de coordination ainsi qu'aux pays intéressés.

Certains centres de recherche concentreront leurs efforts sur plusieurs sujets précis grâce au tri, au traitement et à la vérification des données. Selon les besoins et les propositions, le nombre et l'importance de ces centres pourraient évoluer.

La base de données ne repose pas sur un pôle centralisé unique mais sur une série de nœuds correspondant à chaque thème.

Les centres de recherche et autres organismes qui ont été associés à la phase préliminaire de l'initiative sont les suivants:

- Centro de investigación, formación y experimentación sobre arquitectura de tierra, energías renovables, desarrollo sostenible y transferencia tecnológica a países en via de desarrollo, Madrid;
- Institutions spécialisées des Nations Unies: FAO, PNUE et UNESCO;
- Institut des régions arides, Médénine (Tunisie);
- Institut pour la gestion des ressources en eau, Université de Karlsruhe (Allemagne);
- IPOGEA – Centre pour les connaissances traditionnelles, Matera (Italie);
- Université de Minia (Égypte).

Durant la phase préliminaire, les centres de coordination des différentes Parties choisiront d'autres centres de recherche et faciliteront la participation d'experts inscrits au fichier d'experts indépendants de la Convention.

Le système informatique qui sous-tend le Réseau ITKnet devra:

1. Être accessible sur l'Internet au moyen des logiciels de navigation les plus courants;
2. Traiter une information multilingue. Les documents seront traduits hors système mais une fois la langue choisie, l'interface de l'utilisateur et les documents seront dans une seule et même langue;
3. Être actualisé directement en ligne grâce à des accès privilégiés (éditeurs) dont le contrôle est assuré par un nom d'utilisateur et un mot de passe. L'utilisateur peut choisir de ne pas rendre les changements immédiatement accessibles vu que ceux-ci pourraient être soumis à vérification et à confirmation par les utilisateurs autorisés et les nœuds (opérateurs de contrôle), ce qui garantit la qualité des données dans les différents domaines spécialisés;
4. Permettre la prestation de services communautaires tels que des séminaires, des fichiers d'adresse et des abonnements à des domaines spécifiques du système, de façon à renforcer la collaboration et les effets de synergie entre les utilisateurs et les organismes concernés;
5. Notifier par courrier électronique les changements sauvegardés à un ou plusieurs utilisateurs (superviseurs) et aux nœuds chargés de suivre l'évolution du système;
6. Traiter les données multimédias qui complètent et renforcent les principales informations relatives aux connaissances locales et traditionnelles, telles que les glossaires, les images, les bibliographies, etc. Les éditeurs et les opérateurs de contrôle seront en mesure d'établir des liens entre ces données de façon à compléter les formulaires d'information basés sur une syntaxe simple et pouvant être consultés sur demande au moyen de liens hypertextes;

7. Gérer l'élaboration en ligne de présentations (diaporamas) au moyen d'images et d'autres ressources du système;
8. Permettre la distribution des documents extraits du système sur CD-ROM compatible avec plusieurs plates-formes (Macintosh et Windows);
9. Gérer la collection de profils (curriculum vitæ et descriptifs des domaines de spécialisation) des experts, des centres de recherche, des organismes et des institutions selon les thèmes traités par le Réseau ITKnet, pour que les utilisateurs intéressés puissent nouer avec eux des relations de collaboration;
10. Conserver les graphiques (bannières) et les références personnalisées des données reçues par chaque individu ou organisme;
11. Faire face aisément aux besoins du Réseau ITKnet, qui pourraient changer en fonction de l'évolution de l'activité.

Le système pourrait être situé n'importe où sur l'Internet, en fonction de la rentabilité et de la rapidité d'accès.

Il sera donc possible de gérer à distance le serveur à partir de tous les nœuds qualifiés du Réseau. C'est pourquoi ces nœuds seront équipés d'un accès Internet rapide, au moins une ligne RNIS, mais de préférence une ligne ADSL ou plus, selon la disponibilité de telles lignes dans la zone concernée.

V. PROGRAMME DE TRAVAIL

Première année

OBJECTIFS

Objectif cognitif: Poursuivre l'établissement de l'inventaire des connaissances traditionnelles et de leur utilisation novatrice

Objectif opérationnel: Mettre en évidence le réseau physique des centres participants

Activités

1. Recensement des principaux organes, centres de recherche et institutions s'occupant de connaissances traditionnelles;
2. Collaboration avec les organes, centres de recherche et institutions s'occupant de questions traditionnelles;
3. Organisation d'un atelier sur le projet pilote, à l'intention des pays hôtes, des centres de coordination, de tous les groupes régionaux, des annexes, des organes, des centres de recherche et des institutions jouant un rôle clef dans l'initiative.

Ce séminaire sera axé sur les deux piliers du projet, à savoir:

- a) Analyse des progrès accomplis pour ce qui est des objectifs cognitifs;
- b) Mesures opérationnelles visant à mettre en place la structure organisationnelle.

En ce qui concerne le premier pilier, les questions suivantes seront abordées:

- Établissement d'un inventaire des connaissances traditionnelles dans les pays pilotes et de leur utilisation novatrice;
- Étude des paramètres et données indiquant que les connaissances traditionnelles se perdent et analyse des moyens pouvant être mis en œuvre pour lutter contre une telle perte.

Le formulaire à utiliser pour établir l'inventaire des connaissances traditionnelles devra donc être approuvé.

S'agissant du second pilier, les questions suivantes seront abordées:

- Évaluation des conditions d'admissibilité des membres du Réseau, de leurs droits et devoirs ainsi que de la possibilité de créer un organe qui pourrait participer au Réseau;
- Évaluation des besoins de chaque pays (formation, matériel technique, etc.);
- Évaluation des différentes phases de mise en œuvre du Réseau mondial.

Il sera donc procédé à une collecte de données sur les besoins de chaque pays en ce qui concerne la mise en œuvre des moyens nécessaires à la participation au Réseau.

4. Organisation d'un stage, de cours de formation et d'ateliers thématiques dans les pays devant mettre en œuvre leurs propres moyens.
5. Mise en place des nœuds d'un réseau spécial sur les connaissances traditionnelles et les technologies novatrices.
6. Création, là où c'est nécessaire, de centres Internet et formulation d'une première hypothèse quant à la qualification des nœuds des bases de données.

Deuxième année

OBJECTIFS

Objectif cognitif: Diffusion de la base de données

Objectif organisationnel: Mise en place du Réseau

Activités

1. Gestion du questionnaire;
2. Collecte et traitement des données;

3. Élaboration de graphiques sur les connaissances traditionnelles et leur utilisation novatrice;
4. Organisation de l'information de manière à créer une base de données à partir des résultats de l'inventaire;
5. Mise au point du logiciel de la base de données et organisation du serveur;
6. Organisation d'une conférence électronique en vue d'évaluer le fonctionnement de la base de données;
7. Organisation d'un atelier dont les travaux seront axés sur les questions suivantes:

Objectif cognitif: Programme de travail pour les différentes phases, notamment:

- Étudier les paramètres et les données indiquant que les connaissances traditionnelles se perdent et analyser les moyens permettant de lutter contre une telle perte;
- Choisir les pratiques ayant fait leurs preuves et évaluer un système d'incitations en vue d'adopter et de diffuser les connaissances traditionnelles et les technologies novatrices dans le cadre du savoir-faire traditionnel;
- Examiner d'éventuelles méthodes de protection des droits sur les connaissances traditionnelles que peuvent appliquer des particuliers, des collectivités, des vulgarisateurs de techniques traditionnelles et des inventeurs;
- Évaluer la promotion des technologies traditionnelles par les centres de coordination de chaque pays et donner des indications quant à la mise en œuvre de stratégies nationales de protection et de diffusion.

Mesures opérationnelles:

- Déterminer les compétences et les rôles du Réseau;
- Définir les différentes phases relatives à l'élargissement du processus de mise en œuvre du Réseau mondial.

VI. DÉPENSES

Dans la mesure où l'exécution de chaque programme d'action régional est financé par des moyens différents, on présentera ici, à titre d'exemple, une analyse des activités et des prévisions de dépenses pour la création d'un réseau de programmes thématiques sur les connaissances traditionnelles dans le nord du bassin méditerranéen, avec la participation d'experts et d'institutions d'autres régions. L'opportunité d'y associer des organisations internationales et des institutions spécialisées des Nations Unies devrait être examinée cas par cas.

Les prévisions de dépenses sont indiquées dans le document ICCD/COP(5)/CST/2.
